

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF305

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 5

Après l'alinéa 362, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« f *bis*) Aux 3° et 4° du VI, par quatre fois, les mots : « de la taxe d'habitation et » sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.